

PLAN D' ACTIONS

PLAN DE DÉCONFINEMENT

EN PÉRIODE DE PANDÉMIE DE COVID-19

Recommandations de sécurité sanitaire pour une reprise progressive des activités pour les disciplines

Version consolidée applicable au 02 juin 2020
(annule et remplace la version du 11 mai 2020)

Parachutisme sportif

Compte tenu de la situation actuelle et des recommandations de notre ministère de tutelle, il a été décidé de modifier les dates de reprise de notre activité comme suit :

- ✗ **Étape 1** : 13 juin reprise de l'activité pour les pratiquants autonomes (BPA minimum), pratique individuelle
- ✗ **Étape 2** : 20 juin reprise de l'activité pour les titulaires du Brevet B, pratique individuelle
- ✗ **Étape 3** : 22 juin reprise de l'activité pour les titulaires du Brevet A & de l'activité tandem (tandem : sous réserve de la validation du ministère des sports et du ministère de la santé)
- ✗ **Étape 4** : 01 juillet reprise de l'activité débutant PAC et TRAD

Ces projets peuvent être amenés à évoluer en fonction de l'évolution sanitaire, notamment pour les tandems et les élèves.

La situation sanitaire actuelle n'étant pas encore stabilisée, nous ne voulons pas prendre le risque d'augmenter la propagation du virus par une reprise trop rapide de toutes nos activités ; la progressivité et la protection de nos adhérents doivent nous guider.

Par ailleurs, les procédures sanitaires induites pour la reprise d'activité nous incitent à la plus grande prudence concernant les élèves débutants ; pour cette raison, nous avons fait le choix de reporter la reprise des élèves début juillet.

Comme indiqué dans les fiches de reprise qui vous ont été envoyées, **il ne faut pas que les mesures prises dans le cadre de la pandémie COVID-19 occultent les risques inhérents à notre activité.**

En annexe, vous trouverez des fiches d'aide à la reprise concernant la désinfection des matériels de sauts et des avions.

N'hésitez pas à nous consulter si vous souhaitez des compléments d'informations ; nous restons à votre écoute et continuerons à vous accompagner pendant cette phase particulière et délicate.



SOMMAIRE

- ❖ Préambule.
- ❖ Mesures et précautions sanitaires générales et particulières.
- ❖ **Fiche n°1** : Dispositions communes à tous les clubs / structures d'activités pour l'accueil et l'organisation des séances de vol en ascensionnel/vol en soufflerie et /ou de saut en parachute.
- ❖ **Fiche n°2** : Dispositions spécifiques à l'organisation d'une séance de saut en parachute et au largage de parachutistes.
- ❖ **Annexes** : Liens web, affiches et informations utiles à la prévention sanitaire et aux gestes de précautions pour se protéger du COVID-19.

PRÉAMBULE

En cette période de pandémie, **la priorité de la Fédération Française de Parachutisme est d'assurer la sécurité sanitaire de tous ses adhérents et des utilisateurs de souffleries sportives.**

Dans le contexte actuel où le virus continue de circuler, les risques de propagations sont avérés et peuvent engendrer une seconde vague pandémique pour notre santé et notre économie.

La Fédération Française de Parachutisme -FFP - coordonne 3 disciplines sportives : le parachutisme, le vol ascensionnel ainsi que le vol en soufflerie qu'elles soient mobiles ou fixes.

L'ensemble de ces activités nécessite un matériel et des équipements spécifiques. Les pratiquants confirmés possèdent généralement leur propre matériel alors que les personnes en progression ou pratiquant occasionnellement préfèrent louer un matériel approprié à leur niveau de pratique.

Tous sont cependant tributaires des moyens mis à disposition par chaque structure et pour chaque discipline concernée : hangars, locaux d'accueil, communs, salles de pliage, salles cours, matériels et équipements spécifiques, moyens aériens - avions - ou de treuillage, restauration, hébergement, etc.

Ces activités se pratiquent essentiellement sous forme de loisir en groupe ou de façon autonome (sous contrôle d'une direction technique qualifiée et de moniteurs diplômés d'état pour chaque structure active ou d'un certificat de qualification professionnelle).

Plus de 56 écoles, sous forme associative ou commerciale, accueillent nos pratiquants dans chaque discipline sur le territoire national.

Ces organisations représentent le « poumon » économique de notre activité avec, entre autres, la formation, l'encadrement des pratiquants, la découverte et l'accession à nos pratiques dans le cadre du Projet Sportif Fédéral validé par le ministère des Sports.

Ce volet économique concerne également toutes les PME/TPE qui fabriquent les matériels spécifiques à la pratique de chaque discipline de vol ou de saut, qui construisent les infrastructures (soufflerie) et matériels spécifiques à chaque activité, qui entretiennent les aéronefs et les parcs matériels, etc.

Ce document liste les mesures spécifiques à mettre en œuvre pour assurer des conditions sanitaires adaptées à la reprise des sauts en parachute, des vols en ascensionnel et des vols en soufflerie.

La reprise progressive de notre activité s'effectuera en conformité avec la doctrine sanitaire du ministère de la Santé et dans le strict respect des consignes et gestes barrières qui s'y rattachent.

Il appartient à chaque structure d'évaluer sa capacité à s'y conformer et de prendre les dispositions nécessaires pour les mettre en place au sein de leur établissement.

MESURE ET PRÉCAUTIONS SANITAIRES GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES À RESPECTER POUR CHAQUE EAPS

Écoles de parachutisme ascensionnel - écoles de parachutisme - souffleries

Toutes les procédures liées au COVID-19 seront rigoureusement formalisées en regard des précautions utiles à la protection mutuelle des uns et des autres.

Les affiches précisant l'ensemble des règles à respecter et des gestes barrières seront, avec les informations spécifiques à nos pratiques, apposés sur tous les lieux de passages, dans les bureaux d'accueil et autres locaux où peuvent circuler personnels et pratiquants (en annexe).

Chaque responsable de structure devra rédiger et mettre en place un plan COVID-19 avec une charte des règles sanitaires que tous les pratiquants, personnels techniques et administratifs s'engageront à respecter.

La charte stipulera précisément toutes les mesures idoines de fonctionnement de leur établissement au regard des préconisations et directives interministérielles visant à protéger l'ensemble des personnels.

Ce plan nécessitera une réorganisation des postes de travail après analyse des risques possibles de contamination de tous les lieux (espaces de vie, techniques, administratifs, communs, etc.) et de tous les vecteurs potentiels (matériels de saut, mobiliers, aéronefs, etc.) pouvant transmettre le virus.

Il comportera un volet organisationnel et un volet de prévention. La communication s'avère essentielle. Il est recommandé de créer des check-lists pour les tâches importantes (séances, gestion des avions, des pilotes, nettoyage des locaux, etc.).

Pour chaque structure - ascensionnel, vol en soufflerie, fixe et/ou mobile, école de parachutisme - en mesure de reprendre partiellement leur activité, un référent COVID-19 sera désigné pour veiller au bon respect de l'ensemble des consignes et recommandations sanitaires établis par le ministère des Solidarités et de la Santé.

Si le référent COVID-19 identifie en amont la présence potentielle de « personnes à risque » ou de « personnes susceptibles d'être en lien avec le COVID-19 » lors de son arrivée sur la structure ou dans le périmètre du cadre de pratique de l'activité en cours, il se reportera aux protocoles disponibles (annexe 7).

Selon la/les « réponses » obtenue(s) par la personne présentant des signes pouvant laisser planer un doute avéré, il peut être amené à lui refuser l'accès sur la structure dans un souci de précaution sanitaire.

La reprise de nos activités nécessite une coordination de la direction technique avec les personnels encadrants et les personnes officiant dans le même environnement pour que chacun puisse se prémunir au mieux d'une éventuelle exposition à un vecteur de contamination.

Une fiche regroupant les règles et les consignes communes à l'organisation du cadre de pratique fonctionnel général des trois disciplines précise l'ensemble des mesures à mettre en place pour une gestion sanitaire appropriée au sein de chaque structure ou de chaque club.

Elle spécifie l'ensemble des gestes et comportements à privilégier pour tous les personnels, pratiquants et visiteurs évoluant dans les différentes zones communes ou privées, et où elles peuvent potentiellement être en contact avec le virus ou éventuellement le propager.

Pour chacune des trois disciplines, une fiche propre aux étapes spécifiques en amont et en aval de chaque phase d'un saut en parachute, d'un vol en ascensionnel et/ou en soufflerie est éditée séparément.

FICHE N°1

Dispositions communes à toutes les structures pour l'accueil et l'organisation des séances de vol en ascensionnel - soufflerie et /ou de sauts en parachute

La loi et les règlements prévoient que l'on doit prendre des mesures de prévention et veiller à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances devant la conduire à s'assurer que les mesures mise en œuvre soient adaptées ou doivent l'être pour protéger toutes les personnes contre les risques de contamination.

Les ressources humaines du staff de la structure établissent les priorités s'inscrivant chronologiquement en préalable à chacune des étapes de la conduite de l'activité avant, pendant et après chaque vol en ascensionnel /soufflerie et ou chaque saut en parachute solo ou tandem.

Il en va de l'intérêt de tous car l'organisation sécurisée de chaque poste dénotera de la capacité de la structure à répondre aux inquiétudes et à protéger la clientèle et les pratiquants contre les risques liés au virus, notamment ceux qui sont en contact avec les encadrants.

Cette démarche passe en revue les circonstances dans lesquelles les personnels peuvent être exposés au virus et mettre en œuvre les mesures nécessaires pour éviter ou, à défaut, limiter au plus bas le risque : organisation du travail vs règles de distances sociales, équipements vs écrans ou éloignement des guichets, consignes et procédures appropriés à chaque stade des activités en cours, information et sensibilisation aux risques de transmission par projection (goulettes, toux, éternuements, etc.) ou par contact.

Mesures pour le personnel administratif - accueil et réception

- * Mise en place d'écran de protection à la réception et aux caisses.
- * Désinfection régulière du poste de travail, des outils et matériels du secrétariat.
- * Favoriser les paiements par carte bancaire, sans contact ou en ligne.
- * Continuer de favoriser le télétravail autant que possible.

Mesures pour les pratiquants et les visiteurs

- * Marquage au sol devant l'accueil et/ou le secrétariat pour délimiter les distances sanitaires.
- * Écran ou vitre de protection entre le public et l'accueil du secrétariat et/ou la zone d'avionnage.
- * Les exploitants des EAPS pourront imposer le port du masque sur leur établissement. Le port du masque est obligatoire lorsque les règles de distanciation physique ne peuvent pas être respectées.
- * Mise à disposition de gel hydro-alcoolique aux endroits stratégiques identifiés par la structure.
- * Lavage des mains au gel hydro-alcoolique de tous les clients et accompagnants lors de leur arrivée
- * Nettoyage, toutes les heures, des principaux points de contacts (tablettes, TPE, caisse, écrans tactiles, etc.).
- * Paiement par carte bancaire recommandé.
- * Nombre limité et défini de personnes pour chaque salle de cours en fonction de la surface ; un espace de 4m² doit être respecté entre les sportifs lors de pratiques individuelles en groupe de 10 personnes maximum.

- ✗ Prévoir et matérialiser une zone distancée de la zone d'activité de l'EAPS pour les personnes qui accompagne les pratiquants.
- ✗ Une prise de température corporelle pourra être effectuée sur les pratiquants après avoir reçu préalablement leur accord.
- ✗ **Les EAPS doivent ouvrir et tenir à jour un registre journalier répertoriant l'ensemble des personnes présentes sur la structure (pratiquants et visiteurs). Sur ce registre doit être mentionné les noms, les adresses et les numéros de téléphone.**

Affichage et communication

- ✗ Affichage réglementaire de prévention COVID-19 à l'entrée et dans tous les points stratégiques, zone d'attente pratiquants et accompagnants, salle de pliage et/ou de cours, lieux communs.

Espaces communs et espaces de vie

- ✗ Mise à disposition de produits et de matériels nécessaires au respect des règles sanitaires : savons liquide, lingettes désinfectantes, papier, gel hydro-alcoolique, poubelle à pédale, masques et éventuellement gants.
- ✗ Chaque structure pourra demander à ses adhérents de se munir de masques et de gel hydro-alcoolique.
- ✗ Fermeture des distributeurs automatiques de boissons et d'en-cas.
- ✗ Hébergement : favorisez les chambres individuelles ou/et le camping.
- ✗ Clubhouse : l'accès et l'utilisation devront être conforme aux mesures sanitaires.
- ✗ Les hébergements et les clubhouses restent soumis aux règles en vigueur concernant la restauration et l'hôtellerie.

Nettoyage et désinfection

- ✗ Dispositions identiques à celles mise en place pour les espaces de vie communes
- ✗ Désinfections des agrès et matériels de répétition au sol (carlingue, planches à roulette, simulateurs divers...) et des matériels audio-vidéos utilisés pour les briefing/débriefings
- ✗ Les aires de pliage doivent être désinfectées au minimum deux fois par jour.
- ✗ Sanitaires : respect de la fréquence de nettoyage réglementaire. Établir un plan de nettoyage des locaux avec périodicité et des outils de travail individuels (gants de ménage, balai, serpillère, éponge, produit désinfectant). Toute personne conduite à utiliser des produits, notamment des désinfectants, plus puissants que ceux utilisés habituellement, doit s'informer des risques supplémentaires liés à leur usage.
- ✗ Équipement du personnel d'entretien : blouse à usage unique et gants de ménage.
- ✗ Autres locaux et espaces de circulation : aérez tous les locaux dans la journée et si possible laisser les portes ouvertes pour limiter le risque de contact avec des surfaces contaminées.
- ✗ En plus du nettoyage habituel des locaux, un nettoyage plus fréquent des surfaces en contact avec les mains est préconisé (espaces de convivialité, rampes d'escalier, poignées de portes, interrupteurs, boutons d'ascenseurs...). Les produits de nettoyage habituels peuvent être utilisés.
- ✗ Nettoyez régulièrement les équipements collectifs (téléphone, ordinateur, souris, photocopieur, imprimante en insistant sur certaines zones (couvercle imprimante, écrans tactiles) des poignées de portes, boutons et plus généralement de tout objet et surface susceptibles d'avoir été contaminés par contact avec les mains.
- ✗ Assurez-vous que les poubelles et les déchets souillés soient bien identifiés et privilégiez les poubelles à pédales.

La mise en place de ce plan d'action pour la reprise de l'activité du parachutisme en France est soumise aux évolutions des mesures gouvernementales liées à la situation sanitaire.

Par ailleurs, les structures devront respecter les mesures et les préconisations préfectorales et/ou communales.

FICHE N°2

Dispositions spécifiques aux séances de sauts en parachute et au largage de parachutistes

A. DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES À L'UTILISATION ET AU PRÊT DU MATÉRIEL

Matériel personnel

- ✗ Le matériel personnel des parachutistes ne doit pas faire l'objet de prêt ou d'échange.

Matériel de prêt ou de location

- ✗ L'ensemble du matériel destiné au prêt ou à la location (parachutes et ses composants, combinaisons, casques, gants, lunettes, altimètres, etc.) doit être stocké dans des locaux fermés accessible seulement à l'encadrement pour l'affectation et la restitution.
- ✗ Les parachutes destinés au prêt ou à la location doivent être lavés ou désinfectés selon les recommandations des constructeurs avant toutes nouvelles affectations (désinfecter les parties préhensibles : poignées, bouclerie, etc.). En absence de recommandations efficaces, ils doivent rester stockés au minimum 48 heures avant toute nouvelle affectation.
- ✗ Les combinaisons doivent être lavées à 60° pendant au minimum 30 minutes entre chaque nouvel utilisateur.
- ✗ L'achat des lunettes de chute doit être favorisé pour les pratiquants réguliers. En cas de prêt, elles doivent être lavées, désinfectées et séchées (y compris l'élastique de maintien) entre chaque nouvel utilisateur.
- ✗ Les altimètres destinés au prêt doivent être désinfectés entre chaque nouvel utilisateur. Leur système de fixation doit être lavé et séché.
- ✗ Les casques et leur système de fermeture doivent être désinfectés entre chaque nouvel utilisateur. Le port de « charlottes » est fortement conseillé.
- ✗ Désinfectez les radios « élèves » et leur support entre chaque utilisateur.

B. PILOTE ET AÉRONEF

- ✗ Le taux de remplissage maximum des aéronefs est fixé à 78%. Ce pourcentage est susceptible d'être modifié selon l'évolution de la situation.
- ✗ Port du masque obligatoire pour le pilote.
- ✗ Gel hydro-alcoolique à disposition du pilote dans l'avion.
- ✗ Le poste de pilotage doit être désinfecté entre chaque changement de pilote.
- ✗ Favoriser l'utilisation des casques radio personnels des pilotes. S'il n'y a qu'un seul casque pour l'ensemble des pilotes, il doit être désinfecté entre chaque utilisateur. Une protection doit être installée sur le micro et changée entre chaque utilisateur.
- ✗ En cas de nécessité, du gel hydro-alcoolique doit être à disposition des parachutistes dans l'avion.
- ✗ Laver et/ou désinfecter l'ensemble de l'intérieur de la cellule et le poste de pilotage plusieurs fois par jour et systématiquement en fin de journée.
- ✗ Les échanges verbaux entre le responsable avion et le pilote doivent se limiter aux consignes liées au largage et à la sécurité.
- ✗ Désinfection du groupe de démarrage après chaque utilisation.

C. RADIO SOL/AIR

- ✗ Favoriser l'utilisation de la radio (des radios) par une seule personne.
- ✗ Mettre en place des mesures de protection sur le micro. Changer la protection du micro entre chaque utilisateur.
- ✗ Désinfecter la radio régulièrement et entre chaque utilisateur.

D. AGRÈS

Maquette avion

- ✗ Désinfecter les principaux points de contact des maquettes avion entre chaque répétition de sortie.
- ✗ Désinfecter l'ensemble de la maquette en fin de chaque journée.

Agrès (PDS)

- ✗ Désinfecter les principaux points de contact avec les mains des utilisateurs entre chaque utilisation (poignées, système trois anneaux, etc.).

E. AVANT LE SAUT (Embarquement)

- ✗ Les phases d'embarquement doivent s'effectuer en gardant les distances préconisées.
- ✗ Afin de limiter l'utilisation d'un véhicule, l'accès à pied aux zones d'embarquement doit être privilégié.
- ✗ En cas d'utilisation d'un véhicule de piste, le nombre de parachutistes transportés doit être limité, port du masque obligatoire.

F. ÉQUIPEMENTS ET PROCÉDURES SPÉCIFIQUES SELON LE TYPE DE SAUT

1) PRÉAMBULE



En aucun cas, les mesures de protection contre le COVID-19 ne doivent occulter ou altérer les règles de sécurité liées à l'activité parachutisme. Ces règles de sécurité devront impérativement être conservées, notamment pendant :

- ✗ les opérations de vérifications au sol et dans l'avion ;
- ✗ toute la durée du saut, de la sortie jusqu'au posé.

2) EMPORT DE MASQUES DE PROTECTION À BORD DE L'AÉRONEF

Comme sur l'ensemble de la structure, l'emport d'un masque de protection (aux normes AFNOR) est obligatoire dans l'aéronef pour tous les parachutistes (élèves et confirmés).

Afin d'éliminer tous risques liés aux gênes que celui-ci pourrait occasionner en chute, il doit être obligatoirement retiré lors de la prise d'axe, après les dernières vérifications d'équipement.

De manière générale, il faut changer le masque régulièrement comme préconisé dans les mesures sanitaires.

Dans l'aéronef, avant le saut :

- a) Entre-ouvrir la porte de l'aéronef lors de la montée afin d'aérer la cellule.
- b) Après les dernières vérifications d'équipement et une fois arrivé sur l'axe de largage, enlevez le masque et rangez-le.

Au sol, après le saut :

- c) Remettez un masque de protection (voir annexe 3)

3) PRÉCONISATIONS LORS DE SAUTS INDIVIDUELS OU DE GROUPE

- a) Application des gestes barrières lors de la préparation du saut (briefing) :
 - ✗ lavage des mains avant et après les briefings et les débriefings ;
 - ✗ distanciation physique autant que possible ;
 - ✗ port du masque obligatoire.
- b) Dans l'avion, port du masque obligatoire.
- c) À la sortie d'avion et en chute libre :
 - ✗ le port du casque intégral est conseillé mais pas obligatoire ;
 - ✗ les parachutistes qui portent un casque « ouvert » doivent, à minima, porter une protection recouvrant la bouche et le nez. Elle doit être fermement maintenue et ne présenter aucune gêne pour le déroulement du saut (perte de vision, problème de respiration, etc.).
- d) Application des gestes barrières lors du débriefing. (Annexe 1.)

4) PRATIQUE DU TANDEM

Généralités :

- ✗ le moniteur doit prendre en charge l'élève tandem du début (hors formalités administratives) à la fin de la prestation pédagogique (briefing, saut, équipement et déséquipement du passager) ;
- ✗ la pratique « handi » n'est pas autorisée jusqu'à nouvel ordre car l'équipement et les manipulations engendrent de nombreux contacts incompatibles avec les mesures sanitaires actuelles.

Les passagers doivent :

- ✗ remplir le questionnaire spécial COVID-19 (annexe 7) ;
- ✗ accepter une prise de température (l'école de parachutisme doit demander au préalable si l'élève tandem l'accepte).

Équipement du moniteur :

- ✗ le moniteur doit être équipé d'une combinaison intégrale et d'un casque intégral ;
- ✗ les moniteurs qui n'ont jamais effectué de saut en tandem avec un casque intégral doivent faire au moins deux sauts d'accoutumance. C'est-à-dire un saut avec parachute individuel et un saut en tandem avec un passager titulaire au minimum du BPA. À l'issue de l'essai, les moniteurs qui ne sont pas à l'aise avec ce type de casque doivent renoncer au saut en tandem tant que les mesures barrières sont nécessaires ;
- ✗ la combinaison doit être lavée ou désinfectée avant toute nouvelle utilisation (proscrire l'utilisation de combinaison à usage unique et/ou jetable) ;
- ✗ pour la partie en chute et sous voile, le port d'une protection qui recouvre le nez et la bouche peuvent être les tours de cou habituellement utilisés ou tout équipement similaire.

Équipement de l'élève tandem :

- ✗ le passager ne doit pas être équipé d'un casque intégral (problèmes en cas de sécrétions ou de vomissement, risque de choc avec le menton du moniteur) ;
- ✗ le passager peut effectuer le saut avec ses propres vêtements ou utiliser une combinaison de prêt. Celle-ci doit être lavée ou désinfectée entre chaque utilisateur ;
- ✗ les lunettes de chute prêtées au passager doivent être lavées, désinfectées et séchées (y compris l'élastique de maintien) pour une nouvelle utilisation ;
- ✗ le passager doit porter un masque pendant toute la durée de sa présence sur l'école de parachutisme ainsi que pendant la montée en avion. Il doit être retiré pour le saut (chute libre) ;
- ✗ pendant la chute, il peut porter une protection (type tour de cou par ex.) à la place du masque. Elle doit recouvrir la bouche et le nez et ne doit pas présenter de risque de gêne pour la respiration. Ce tour de cou doit être lavé à 60° avant une nouvelle utilisation.

Harnais passager :

- ✗ l'élève tandem et le moniteur tandem doivent se laver les mains avant de mettre le harnais tandem ;
- ✗ après le saut, seul le moniteur déséquipe l'élève tandem ;
- ✗ désinfecter après chaque utilisation, ne pas utiliser sur le harnais de produits non autorisés par les constructeurs.

Dans l'avion :

- ✗ la porte doit être légèrement entre-ouverte pendant la montée ;
- ✗ le port du masque est obligatoire pour le moniteur et le passager ;
- ✗ les dernières consignes doivent être données avant les retraits des masques ;
- ✗ quand le pilote annonce « sur axe ! » :
 - 1) le passager (en même temps que les autres parachutistes) enlève lui-même son masque puis le range ;
 - 2) il met sa protection type tour de cou (si ce choix a été retenu), ses lunettes et son casque (s'il en possède un). Des essais doivent être effectués en amont, au sol, par le passager.

Attention : avant que le passager enlève son masque, le moniteur doit avoir la bouche et le nez protégés et la visière du casque intégral fermée.

Sous voile :

- ✗ Le moniteur peut ouvrir sa visière dès lors que sa bouche et son nez sont protégés.
- ✗ Lors de l'apprentissage du pilotage de la voile et lors de la manœuvre de l'arrondi, seul le moniteur tient les commandes de manœuvre en main.

Après le posé :

- ✗ le passager et le moniteur remettent un masque ;
- ✗ seul le moniteur peut déséquiper le passager.

Pliage du tandem :

Toutes les solutions pour les pliages des tandems peuvent être envisagées (plieurs ou moniteur). Ils doivent mettre en œuvre les mesures sanitaires de nature à prévenir les risques de propagation du virus.

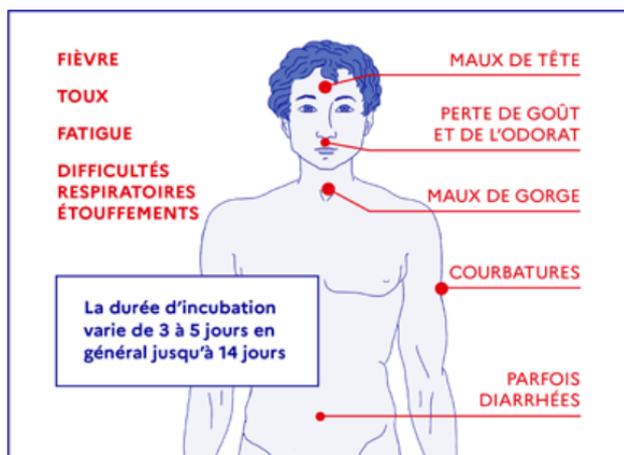
5) APRÈS LES SAUTS

- ✗ Retour de la zone de posé avec un masque en respectant la distanciation physique.
- ✗ Déséquipement et pliage dans une zone prédéterminée en respectant la distanciation physique.
- ✗ Le pliage des parachutes doit se faire dans la mesure du possible à l'extérieur sur des espaces aménagés.

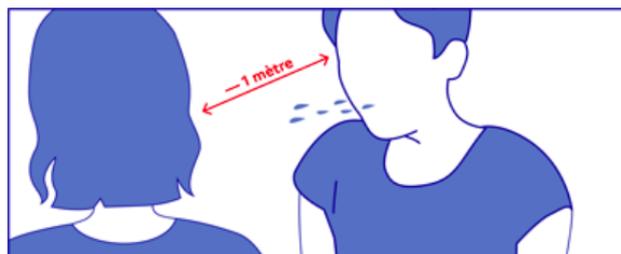
ANNEXE 1

Symptômes et transmission du Coronavirus

Quels sont les signes ?



Comment se transmet-il ?



- 1 Face à face pendant au moins 15 minutes
- 2 Par la projection de gouttelettes

Gestes barrières et comportements pour prévenir la propagation du COVID-19 :

LES RÉFLEXES À ADOPTER

Les gestes barrières à adopter



Lavez-vous très **régulièrement** les mains



Utilisez un mouchoir à usage **unique** et jetez-le



Toussez ou éternuez dans **votre coude** ou dans un **mouchoir**



Saluez sans se serrer **la main**, évitez les embrassades

La distance sociale préconisée



ANNEXE 2

Affiches à destination du grand public

Lien pour télécharger les affiches officielles du ministère de la santé avec les gestes à adopter pour se protéger et protéger les autres du coronavirus - COVID-19 –

<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/documents/affiche/alerte-coronavirus-pour-se-protoger-et-protoger-les-autres-affiche-62x100cm>



Quel comportement adopter ?

Je n'ai pas de symptôme

Je ne vis pas avec un cas COVID-19

- Je reste confiné chez moi
- Je respecte la consigne de distanciation
- Je respecte les gestes simples pour me protéger et protéger mon entourage
- Je ne sors que pour le travail et l'approvisionnement alimentaire
- Je favorise le télétravail si disponible

Je vis avec un cas COVID-19

- Je reste à mon domicile et je m'isole
- Je respecte les gestes simples pour me protéger et protéger mon entourage
- Je surveille ma température 2 fois par jour et l'apparition de symptômes (toux, fièvre, difficultés respiratoires)
- Je suis arrêté sauf si le télétravail est disponible
- Si je suis personnel de santé, je poursuis le travail avec un masque

J'ai des symptômes (toux / fièvre)

Je tousse et/ou j'ai de la fièvre

- J'appelle un médecin (médecin traitant, téléconsultation)
- Je reste à mon domicile et je m'isole

Je tousse et j'ai de la fièvre. J'ai du mal à respirer et/ j'ai fait un malaise

- J'appelle le **15**



https://www.aimf.asso.fr/IMG/pdf/aimf_affiche-a3-covid19_gestes_barri_re_v_masque_obligatoire.pdf

ANNEXE 3

Utilisation des masques pour se protéger efficacement contre le COVID-19

Comment bien utiliser un masque ?



- Avant de mettre le masque, lavez-vous ou désinfectez-vous les mains.



- Attrapez votre masque par les élastiques et placez-le sur votre visage.



- Dépliez-le de manière à ce que le nez et le menton soient bien couverts.



- Une fois que vous l'avez positionné, vous ne devez plus du tout le toucher.



- Lavez-vous ou désinfectez-vous de nouveau les mains avant de l'enlever.

Les erreurs à éviter



- Porter son masque en dessous du nez ou ne couvrir que la pointe du nez.



- Porter son masque sans recouvrir son menton.



- Toucher son masque une fois qu'il est positionné.



- Baisser le masque sur son menton en le portant comme un collier.



- Réutiliser un masque après l'avoir enlevé.

Le numéro vert d'informations sur le coronavirus :

0 800 130 000
(appel gratuit)
ou
gouvernement.fr/info-coronavirus

Le numéro vert d'informations sur le coronavirus :

0 800 130 000
(appel gratuit)
ou
gouvernement.fr/info-coronavirus

1. Le masque chirurgical protège contre les virus qui se transmettent dans les gouttelettes. Il est suffisant dans la plupart des situations pour se protéger efficacement.

2. Le masque FFP2 protège donc le porteur du masque contre les virus circulant dans l'air. Dans le cas du coronavirus, il est réservé aux situations à risque, principalement pour le personnel soignant.

3. Les masques grand public sont qualifiés pour des environnements de travail :

- **masques grand public de catégorie 1** : l'usage de ces masques est destiné aux populations amenées à accueillir du public dans le cadre de leurs activités. Ils filtrent plus de 90% des particules émises d'une taille supérieure ou égale à 3 microns compatibles avec cette utilisation.

- **masques grand public de catégorie 2** : ces masques sont destinés à l'usage d'individus ayant des contacts occasionnels avec d'autres personnes, dans le cadre professionnel. Leurs propriétés de filtration des particules supérieures ou égales à 3 microns apportent un complément de protection aux gestes barrières.

4. Les masques normés : AFNOR a pris l'initiative de capitaliser sur une expertise collective de premier plan en produisant un document de référence proposant des exigences à satisfaire pour fabrication de nouveaux masques. Le document est accessible gratuitement dans sa version 1.0

5. Faire son masque au norme AFNOR : https://masques-barrieres.afnor.org/?_ga=2.180909927.1777797746.1587967734-512075929.1587967734

ANNEXE 4

Autres mesures d'hygiène à prendre en cas de suspicion de contamination au COVID-19 :

Nettoyer systématiquement tous les espaces et objets ayant pu être contaminés.



Équipement du personnel d'entretien : blouse à usage unique et gants de ménage. Pour limiter le risque de contact avec des surfaces contaminées, en plus du nettoyage habituel des locaux, un nettoyage plus fréquent des surfaces en contact avec les mains est préconisé (espaces de convivialité, rampes d'escalier, poignées de portes, interrupteurs, boutons d'ascenseurs...). Les produits de nettoyage habituels peuvent être utilisés.



3. VÉRIFIER



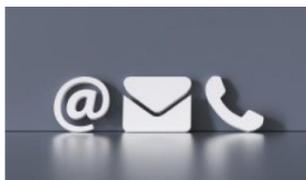
- Assurez-vous du respect des plans de nettoyage.
- Assurez-vous de l'approvisionnement permanent des consommables (savons, gel, lingettes, sacs-poubelle...).
- Vérifiez le nettoyage régulier des sanitaires au moins deux fois par jour, et assurez-vous en permanence de la présence de savon et de moyens de séchage.
- Évacuez les déchets régulièrement.

<https://www.santepubliquefrance.fr/>

Soutien aux Entreprises : <https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises>



Vous êtes indépendant et vous êtes impacté par le COVID-19. Les mesures de soutien spécifiques



Qui contacter si vous rencontrez des difficultés liées au COVID-19



Informations pour les salariés



Informations et recommandations sanitaires

Soutien aux Associations



<https://www.associations.gouv.fr/info-coronavirus.html>

ANNEXE N° 5

PRÉCAUTIONS À PRENDRE SUR LE MATÉRIEL

Les recommandations qui suivent sur le nettoyage/désinfection du matériel de saut viennent en palliatif d'un lavage complet du sac-harnais à la main avec du Woolite®, de l'eau tiède et une brosse. Ce lavage, trop contraignant, demanderait de plus un démontage – remontage – pliage et 4 jours de séchage.

Des tests utilisant de l'alcool isopropylique ont été effectués sur du textile et bien que nous ayons constaté une simple dégradation de couleur, **il est déconseillé d'utiliser cette option ou tout autre produit inflammable.**

Actuellement, aucun constructeur de sac-harnais ou de voile n'est en mesure de recommander un virucide qui ne soit pas nocif pour les parties textiles de nos parachutes. Certains composés des produits de nettoyage peuvent causer, par des réactions chimiques indésirables, des dommages permanents aux matériaux textiles.

Compte tenu qu'il n'existe PAS de procédure approuvée de nettoyage ou de désinfection qui a été évaluée et démontrée comme sûre pour une utilisation sur les matériaux textiles du parachute, seules les parties métalliques peuvent être traitées de manière isolée. Toutefois, les désinfectants contenant de l'eau de Javel ou chlorée sont à proscrire car ils détériorent les éléments constitués de Cadmium ou de Zinc.

Etant donné que les parachutes de prêt ne peuvent être désinfectés sans risque par un quelconque produit chimique, ceux-ci doivent être stockés 48 heures afin de permettre une décontamination naturelle avant d'être attribués à un nouvel utilisateur. Si c'est un plieur de l'établissement qui a plié le parachute de prêt tout au long de la journée, cet équipement pourra être remis à disposition le lendemain.

Les parachutes de prêt ou de location ne peuvent être affectés qu'à un seul utilisateur par journée.

Note de sensibilisation aux produits

Le personnel en charge du nettoyage/désinfection doit porter un équipement de protection individuelle (EPI) tel que des gants, des masques, des vêtements et des lunettes de protection afin de ne pas être soumis à du désinfectant sur la peau, les yeux ou la bouche.

Lors de l'utilisation de produits de nettoyage des parties métalliques, il est important de s'assurer qu'ils soient non-inflammable et sans agent de blanchiment.

Des produits désinfectants de type EN 14476 peuvent être utilisés en spray comme le DESOGERM VIREX NF pour s'assurer de la bonne désinfection des seules parties métalliques et ceci en laissant agir pendant le délai indiqué sur le mode d'emploi.

Pour s'assurer que les produits de nettoyage et de désinfection soient appliqués sur les seules parties métalliques, les textiles doivent être maintenus isolés et/ou recouverts pour les protéger de l'exposition au traitement chimique.



ATTENTION !

Pour le nettoyage des locaux, les recommandations sont les suivantes :

Les produits de nettoyage doivent être composés d'alcool (au moins 70 %), de peroxyde d'hydrogène (0.5%), d'hypochlorite de sodium ou de l'eau de Javel (0.1%).

Ces produits désinfectants doivent rester sur la surface pendant plusieurs minutes pour être efficaces. Lisez toujours les instructions figurant à ce sujet sur le mode d'emploi du produit utilisé. **À l'issu d'un nettoyage/désinfection, rincez à l'eau et séchez (ou essuyez) les surfaces traitées afin de supprimer tout produit chimique qui pourrait entrer en contact avec le matériel de saut.**

Les surfaces de pliage doivent être nettoyées/désinfectées au moins deux fois par jour.

Autre exemple de surfaces dures qui nécessitent l'élimination des résidus après désinfection : les machines à coudre et les outils de pliage de parachutes de secours.

Agissez comme si tous les équipements parachutes manipulés ou stockés à proximité des adhérents ont été contaminés au COVID-19.

Après avoir effectué le nettoyage et la désinfection, il est recommandé aux personnes de se laver les mains et/ou d'utiliser un gel hydro-alcoolique.

ANNEXE 6

NETTOYAGE/DÉSINFECTION DES AVIONS DE LARGAGE ET GESTION DE PILOTES

L'usage d'un aspirateur crée un aérosol de particules virales ; il n'est donc pas recommandé d'utiliser ce type de nettoyage ; un lavage-désinfection humide est préférable.

Pour toutes les surfaces dures et non poreuses, peuvent être utilisés les produits détergents/désinfectants qui sont recommandés par le « Haut Conseil de la santé publique » pour avoir une action virucide, selon la norme de type NF ou EN 14476 à condition de respecter le temps de réaction qui figure sur le mode d'emploi du produit, **par exemple** le DESOGERM VIREX NF.

À défaut, utiliser des produits à base de peroxyde d'hydrogène ou d'hydrogène après avoir vérifié que leur composition est telle que des substances contiennent 62% à 71% d'alcool éthanolique, 0,5% de peroxyde d'hydrogène ou 0,1% d'hypochlorite de sodium.

Pour information, 1 litre de produit désinfecte 100 m². La désinfection 3 fois/jour d'un avion largueur de type Pilatus Porter revient à une surface équivalente à environ 30 m².

A. AVANT LE VOL

Mesures de protection des pilotes.

- ✗ Mise en place par la structure de gel hydro-alcoolique dans le cockpit.
- ✗ La structure doit tenir à disposition des pilotes un stock de masques de protection du type chirurgical.
- ✗ Pour les casques de pilote : utiliser si possible un casque personnel ou bien des bonnettes de protection jetables pour les écouteurs et utiliser du film alimentaire pour le micro. Ce film plastique doit être jeté dans une poubelle prévue à cet effet au départ du pilote qui l'a utilisé.
- ✗ **La rentrée et sortie de l'avion se fait avec espacement physique d'au moins deux mètres entre les personnes pendant l'effort. C'est un moment où la respiration est plus intense et donc potentiellement propice aux projections, d'où recommandation du port du masque.**
- ✗ Dès que le pilote est équipé et installé (parachute et harnais), il évite de se toucher le visage.
- ✗ Pas de fiche d'avionnage donnée au pilote par les parachutistes (la radio est privilégiée pour les échanges).

Nettoyage de la cabine du pilote

Le nettoyage du cockpit de l'avion largueur doit être effectué par le pilote prenant ses fonctions, avec un soin particulier au manche, poignées des commandes, le tableau de bord (les boutons de sélection fréquence, altimètre, etc.), le trim et les commandes à main, le tableau de bord et les instruments de vol, les pédales du palonnier, boucles de fermeture de parachute à l'aide de lingettes virucides.

Le pilote doit désinfecter le cockpit juste avant de s'installer, après avoir fait la visite prévol et cela même si la désinfection a été réalisée par le pilote précédent.

Processus de désinfection de l'avion

A pratiquer en fonction de l'activité et à minima deux nettoyages systématiques de l'avion (midi et soir) :

- ✖ Il est recommandé de laisser l'avion aéré suffisamment longtemps pour assurer un échange d'air complet avant d'effectuer la procédure de nettoyage/désinfection.
- ✖ Avant de monter dans l'avion pour nettoyage, le personnel doit porter un équipement de protection individuelle tel que des gants, des masques, des vêtements et des lunettes de protection afin de ne pas être soumis à du désinfectant sur la peau, les yeux ou la bouche.
 - ✓ Assurez-vous qu'il y a une bonne circulation d'air dans la zone de travail.
 - ✓ Suivez toujours les instructions de santé et de sécurité du fabricant du produit.
 - ✓ N'utilisez pas de produits incompatibles avec certaines surfaces.
 - ✓ Ne laissez pas un produit entrer en contact avec des connexions électriques ou électroniques.

Laissez le désinfectant rester en surface pendant le temps indiqué par la recommandation du produit.

N'appliquez pas trop de produit : ne laissez pas se former de poche d'eau avec le produit qui pénètre dans les interstices.

➤ **Les surfaces dures/non poreuses**

Comme déjà précisé ci-dessus en début de document : pour toutes les surfaces dures et non poreuses, peuvent être utilisés les produits détergents/désinfectants qui sont recommandés par le « Haut Conseil de la santé publique » pour avoir une action virucide, selon la norme de type NF ou EN 14476 à condition de respecter le temps de réaction qui figure sur le mode d'emploi du produit. Exemple : le DESOGERM VIREX NF.

✓ à l'intérieur de l'avion :

Les boucles d'accrochage de ceintures, les poignées, les barres de maintien, l'**encadrement** de porte, le plancher, les armatures des banquettes, les parties plastiques des hublots et leur environnement, tous les points de contact possible autres que les écrans d'affichage.

✓ à l'extérieur de l'avion :

Le hauban, le marchepied et les zones qui ont subies les poussées pour sortir ou rentrer l'avion.

Finir par la poignée de porte pilote et de la porte de largage.

Nettoyez ces surfaces avec une éponge ou un chiffon non pelucheux humidifié ou une lingette pré-imprégnée de désinfectant tel que recommandé.

- ✖ Laisser le désinfectant rester en surface pendant le temps indiqué dans la recommandation du produit, le cas échéant
- ✖ Retirez le désinfectant et séchez la surface avec un chiffon propre non pelucheux.

➤ **Les surfaces molles/poreuses autres que le cuir naturel :**

Exemple : sièges, tapis d'avion, etc.

- ✖ Il est recommandé l'utilisation d'un désinfectant à base d'alcool uniquement avec un changement de chiffon spécial pour chaque siège ou un spray désinfectant avec un applicateur spray.
- ✖ Laissez sécher le désinfectant
- ✖ Pour le parachute de sauvetage suivre les indications concernant le nettoyage des parties métalliques des parachutes de saut.



N'utilisez pas de produit à base d'alcool lorsque vous désinfectez le cuir naturel, passer outre peut causer des dommages permanents au cuir naturel.

➤ **Pour les écrans d'affichage, les fenêtres et le pare-brise :**



Le désinfectant ne doit PAS être utilisé.



Utilisez uniquement l'isopropanol (alcool isopropylique) qui est un alcool utilisé pour la désinfection, mais aussi comme antiseptique, lorsque vous désinfectez les écrans d'affichage, fenêtres et pare-brise d'aéronef. D'autres produits peuvent endommager de manière permanente le revêtement anti-éblouissant.

L'utilisation d'une solution diluée à l'eau est possible avec une concentration finale d'au moins 70 % d'isopropanol.

Les solutions de nettoyage ne doivent pas être versées, pulvérisées ou coulées sur les écrans car elles peuvent endommager l'électronique interne. Utilisez un chiffon ou une lingette imbibée d'isopropanol.

Fin de nettoyage

Lorsque le nettoyage et la désinfection sont terminés, l'équipement de protection doit être soigneusement retiré. Procédez ainsi :

- ✗ désinfecter les gants avant de les retirer ;
- ✗ retirer les gants ;
- ✗ désinfecter des mains après le retrait des gants ;
- ✗ retirer la combinaison de protection ;
- ✗ désinfecter des mains ;
- ✗ retirer du masque facial et des lunettes ;
- ✗ nettoyer les mains et les autres parties du corps qui peuvent avoir été exposées à des contaminants avec du savon et de l'eau ou un désinfectant pour les mains à base d'alcool ;
- ✗ éviter de toucher le visage avec des mains gantées ou non lavées.

B. PENDANT LE VOL

Mesure de précautions des parachutistes en vol :

- ✗ Privilégier en amont un briefing en extérieur.
- ✗ Éviter toute discussion dans l'avion sauf pour un besoin impérieux lié à la sécurité en particulier en face à face.
- ✗ Pas de contact physique non nécessaire entre parachutistes.
- ✗ Port du masque obligatoire jusqu'à la phase préparatoire à la sortie d'avion.
- ✗ Sauf contre-indication expresse du pilote, laisser automatiquement la porte de largage entre-ouverte avant d'arriver à altitude pour encourager la circulation d'air.

- ✗ Pendant le vol en altitude, les aérations latérales type écope doivent être utilisées.

C. APRÈS LE VOL

- ✗ Si possible privilégier la rentrée de l'avion avec le minimum d'énergie « humaine ».
- ✗ Le pilote remplit le carnet de vol avec son stylo personnel.
- ✗ Retour à son domicile.
- ✗ Ne retirez son masque qu'à la sortie de la structure.
- ✗ Le jeter dans une poubelle prévue à cet effet.
- ✗ Se désinfecter les mains.
- ✗ A l'arrivée au domicile, changement de vêtements. À minima se laver les mains ou prendre une douche.

Continuité des opérations sur la structure

- ✗ Il revient à chaque structure utilisant plusieurs pilotes d'organiser un planning les rotations entre eux, afin que les pilotes ne se croisent pas.
- ✗ Il faut privilégier un pilote/jour ou un pilote par demi-journée.
- ✗ De préférence le Directeur Technique doit alterner avec son adjoint.
- ✗ Le responsable de la séance de saut doit s'assurer chaque jour que les procédures mises en place par la structure soient respectées par tous.
- ✗ Il aura l'autorité pour interdire de saut un adhérent qui ne respecterait pas les consignes mises en place.

ANNEXE 7

MESURES COVID-19

QUESTIONNAIRE A RENSEIGNER AVANT LA REPRISE DES SAUTS

1. Identité :

Nom :

Prénom :

Numéro de licence :

Adresse postale :

Adresse mail

Téléphone :

2. Ressentez-vous les signes suivants :

Fièvre : OUI NON

Toux : OUI NON

Etat de fatigue anormale : OUI NON

Perte du goût : OUI NON

Perte de l'odorat : OUI NON

Diarrhée : OUI NON

3. Dans les 14 derniers jours, avez-vous été en contact avec une personne présentant les symptômes listés ci-dessus ?

OUI NON

Si oui, où et quand :

Date et signature